



**Conservatoire  
d'espaces naturels  
Aquitaine**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA GIRONDE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
AQUITAINE



NATURA 2000

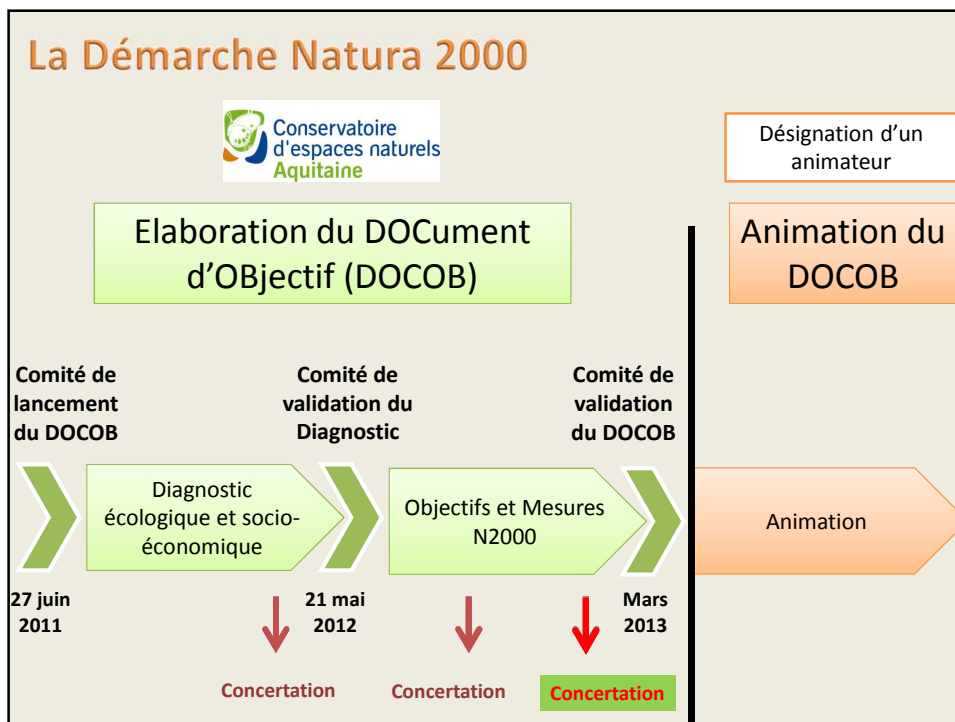
## Concertation sur les mesures Natura 2000

Site Natura 2000 FR7200801  
« Réseau hydrographique du Brion »





CEN Aquitaine – 11 et 12 décembre 2012- Salle communale de Mazères



## Déroulement de la séance

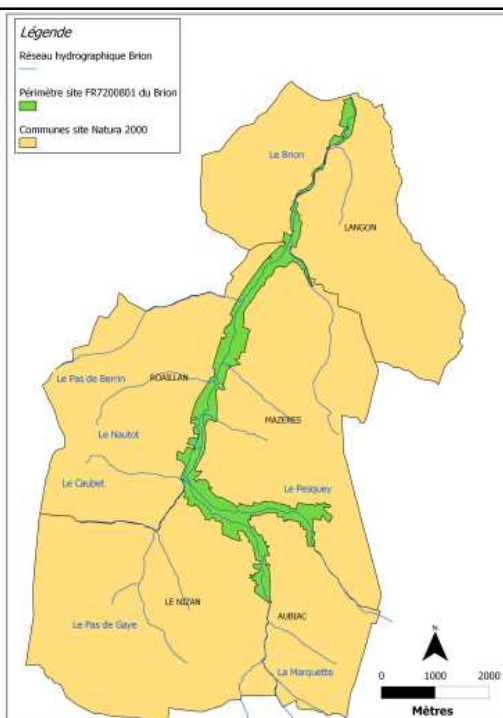
Objectif : Présentation des mesures N2000 potentielles et adaptation aux attentes des personnes intéressées

- Le site Natura 2000
  - Le **diagnostic** écologique et socio-économique
  - Les **objectifs** de conservation et opérationnels
- 
- Les **mesures de gestion**
    - ✓ Les contrats Natura 2000
    - ✓ Les Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt)
    - ✓ La charte Natura 2000

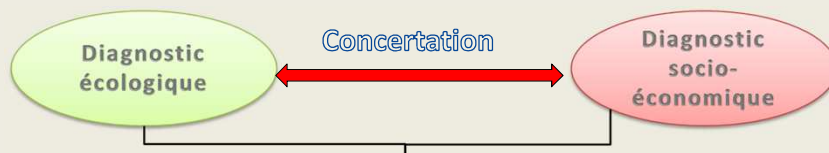
## Le site Natura 2000

### La démarche Natura 2000

- **Objectif :**  
**Concilier les exigences écologiques** des habitats et des espèces avec les **activités économiques, sociales et culturelles.**
- **Démarche volontaire**
- **Périmètre proposé : 325,6 ha**

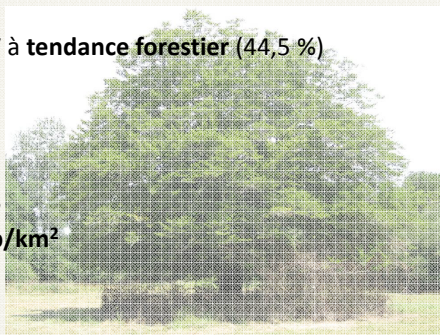


## Diagnostic écologique et socio-économique



- Mai 2012: Validation du diagnostic **socio-économique et écologique**

- **Polyculture et élevage** dominants, BV à **tendance forestier (44,5 %)**
- **Bonne qualité d'eau**
- Cours d'eau **peu fréquenté**
- Principale utilisation: **la pêche**
- **Axe à grands migrateurs amphihalins**
- Densité de population du BV: **122 hab/km<sup>2</sup>**



### Les habitats d'intérêt communautaire

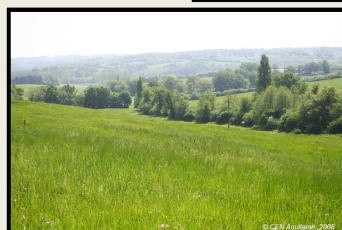
➤ Forêts alluviales à *Aulnes et Frênes*  
(Prioritaire)

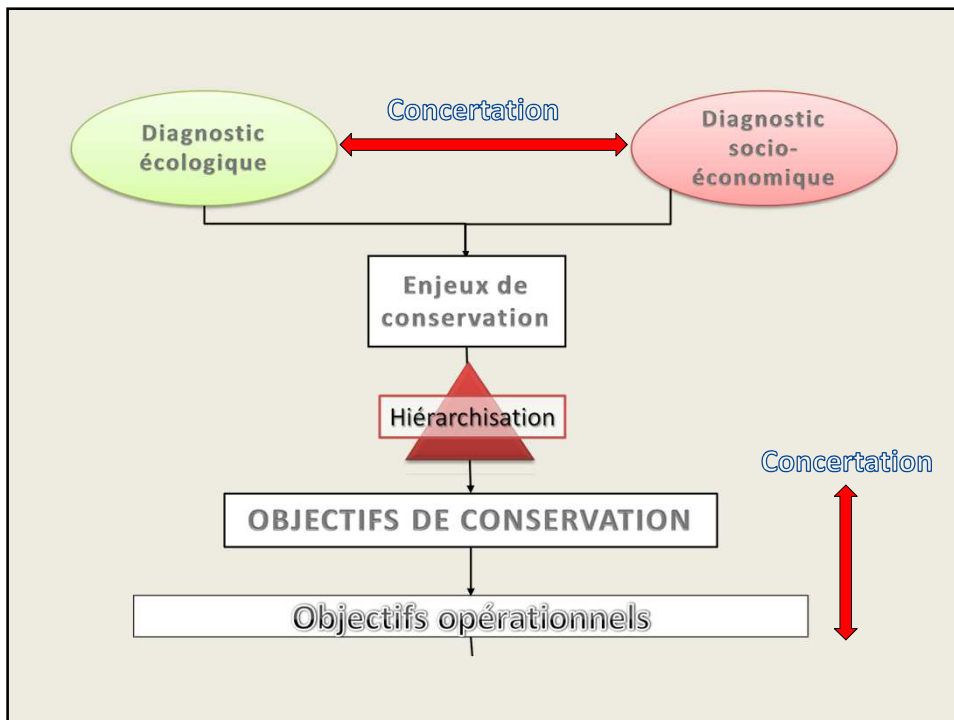
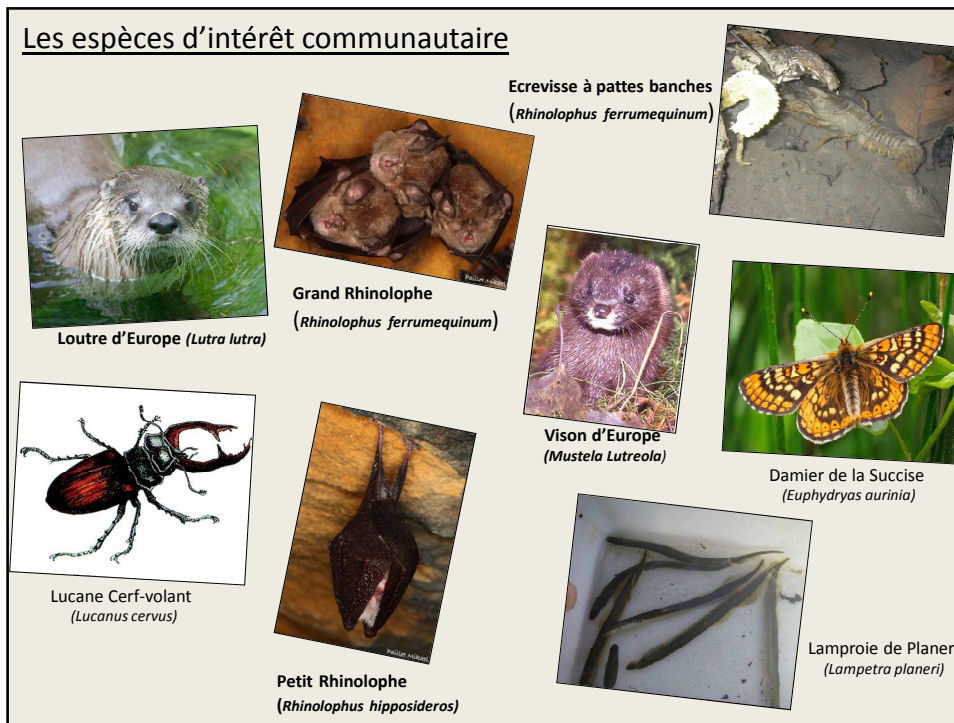


➤ Fourrés humides



➤ Praires de fauche





<p><b>OCP1 : Conserver les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats</b></p> <p>Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire</p> <p>Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire</p> <p>Lutter contre le Vison d'Amérique</p> <p>Promouvoir la tranquillité du site lors de la période sensible</p>	 
<p><b>OCP2 : Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies</b></p> <p>Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles</p> <p>Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale</p>	<p><b>OCP3 : Améliorer les fonctionnalités hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire</b></p> <p>Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE</p> <p>Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs</p> <p>Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et la sensibilité du site</p> <p>Réduire la dégradation des berges par le piétinement animal domestique sur les zones fréquentées</p>
	

	<p><b>OCS1 : Empêcher la régression des milieux agro-pastoraux</b></p> <p>Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude</p>
<p><b>OCS2 : Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats</b></p> <p>Préserver et diversifier l'offre de gîte</p> <p>Favoriser la diversification du paysage</p> <p>Limiter les causes de mortalité des populations de chiroptères</p> <p>Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition</p>	 

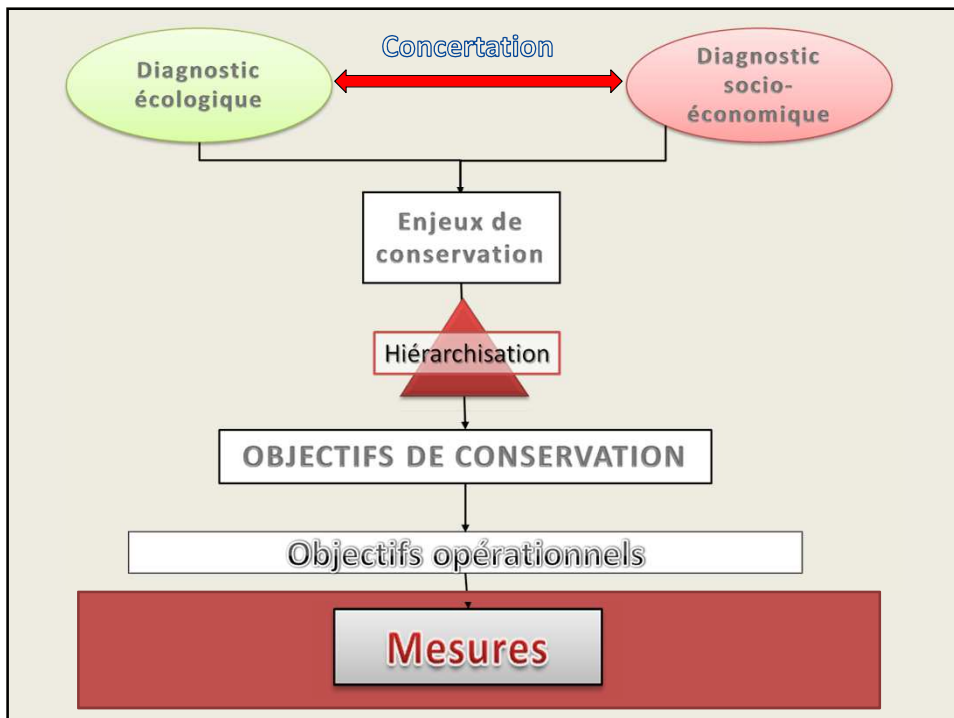


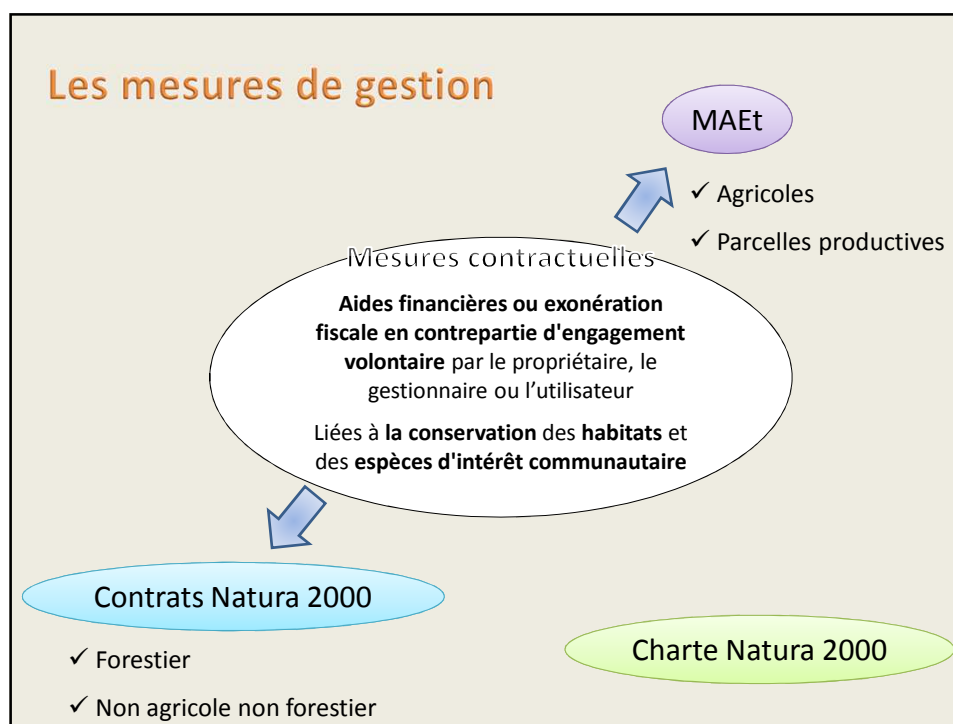
OCT1 : Conserver les populations de Damier de la Succise par une gestion qualitative de ses habitats

Adapter les pratiques agricoles à la conservation de l'espèce

OCT2 : Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes

Favoriser l'irrégularité des boisements et des strates





### Contrats Natura 2000

	Contrats Natura 2000 Forestiers	Contrats Natura 2000 non agricoles – non forestiers
Quoi	investissements en forêt et espaces boisés (non productif)	investissements ou actions d'entretiens (non productif)
Financement	100%	100%
Pour qui?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles L'ayant droit qui possède une délégation de gestion	
Où ?	Sur les parcelles forestières	Sur les parcelles ni forestières ni agricoles
Exemples d'action	Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers	Entretien ou gestion de milieu ouvert
	Dispositif favorisant le développement du bois sénéscent	Entretien ou restauration de la ripisylve

FR 7200695 "Réseau hydrographique du Brion"	libellé de l'action	Code de l'action associée	Priorité		
Type de la mesure	Contrat N2000				
Code national de la mesure	A323xxx au titre de la mesure 323B du PDRH				
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés (code cahier d'habitats Natura 2000)					
Objectifs concernés					
Objectif de conservation					
Objectif(s) opérationnel(s)	-				
Périmètre de la mesure					
Surface d'application					
Description de la mesure et engagements correspondant					
Description					
Engagements rémunérés					
Engagements non rémunérés					
Conditions d'éligibilité					
Dispositif administratif et financier mis en œuvre					
Dispositif administratif	Contrat Natura 2000 non agricole / non forestier A323xxx: "				
Destinataire					
Origine du financement	50% Union Européenne (FEADER) 50 % Etat (MEDDAT)				
Points de contrôle et suivi					
Vérification des actions					
Evaluation de l'action					
Estimation du coût					
Prévisions budgétaires	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Phases de réalisation					

<b>Actions en faveur des ripisylves</b>
<b>Amélioration de la structure de la ripisylve sur 18 km de linéaire</b>
<b>Maintien de la structure de la ripisylve sur 18 km de linéaire</b>
<b>Amélioration de la structure de la ripisylve sur 18 km de linéaire (Forestier)</b>
<b>Actions en faveur de la continuité du cours d'eau</b>
<b>Restauration de 24 ouvrages de petites hydrauliques</b>
<b>Gestion de 24 ouvrages de petites hydrauliques</b>
<b>Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 24 ouvrages</b>
<b>Actions sur le cours d'eau</b>
<b>Amélioration de la diversité des écoulements sur 18 km de linéaire</b>
<b>Restauration de 0,5 ha de frayères</b>



### Actions contre les invasives

Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable animales ou végétales classées comme envahissantes

### Milieux ouverts ou semi ouverts

Entretien de 65,8 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche

Entretien de 72,4 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage



### Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire


Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire

Limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur les 28 ouvrages routiers dont un à priorité maximale



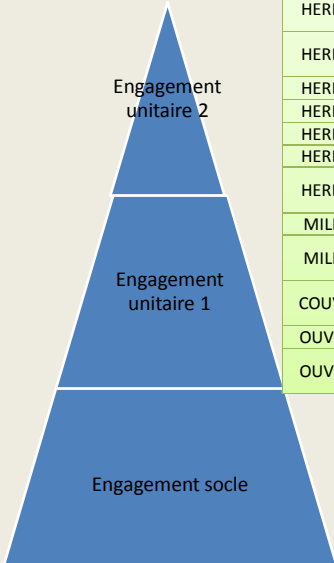
Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles

Milieux forestiers	
<b>Préservation de 143 ha de milieux boisés sénescents</b>	
<b>Débroussaillage adapté sur 138,4 ha d'habitats d'intérêt communautaire sensibles</b>	
<b>Irrégularisation de 141 ha de peuplements forestiers</b>	
	

Haies, mares et paysage
<b>Entretien raisonné de 6,65 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés</b>
<b>Création ou rétablissement de mares ou d'étangs forestiers en faveur d'espèces d'intérêt communautaire sur 1 ha</b>


MAEt				
	MAEt (Généralité)	MAEt (par milieu)	MAEt (par pratique)	MAEt (unités paysagères)
Quoi	investissements et fonctionnement en milieu agricole			
Financement	Rémunère les pertes ou les surcoûts d'exploitation			
Pour qui?	Titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles : propriétaire agriculteur			
	L'ayant droit qui possède une délégation de gestion			
Où ?	Sur les parcelles agricoles	En fonction des cultures (prairies, grandes cultures, maraichage...)	Agriculture biologique	Haies, Mares, Plans d'eau

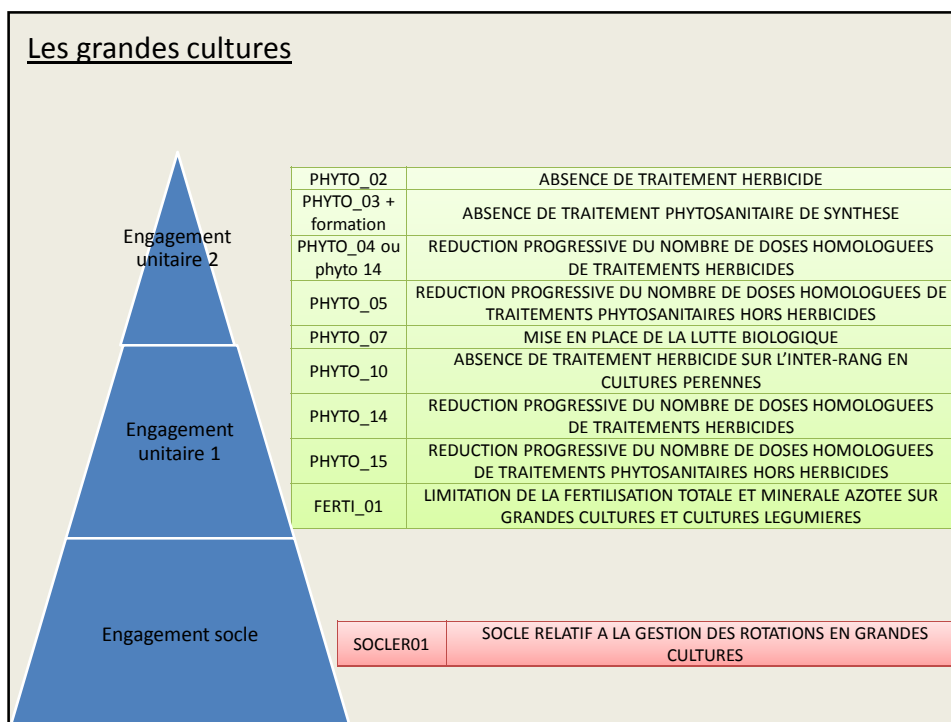
<u>Les milieux ouverts</u>	
HERBE_02	LIMITATION DE LA FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
HERBE_03	ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
HERBE_04	AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE SUR CERTAINES PERIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)
HERBE_05	RETARD DE PATURAGE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
HERBE_06	RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
HERBE_07	MAINTIEN DE LA RICHESSE FLORISTIQUE D'UNE PRAIRIE NATURELLE
HERBE_09	GESTION PASTORALE
HERBE_10	GESTION DE PELOUSES ET LANDES EN SOUS BOIS
HERBE_11	ABSENCE DE PATURAGE ET DE FAUCHE EN PERIODE HIVERNALE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES HUMIDES
MILIEU01	MISE EN DEFENS TEMPORAIRE DE MILIEUX REMARQUABLES
MILIEU02	REMISE EN ETAT DES SURFACES PRAIRIALES APRES INONDATION DANS LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES
COUVER06	CREATION ET ENTRETIEN D'UN COUVERT HERBACE (BANDES OU PARCELLES ENHERBEEES)
OUVERT01	OUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE
OUVERT02	MAINTIEN DE L'OUVERTURE PAR ELIMINATION MECANIQUE OU MANUELLE DES REJETS LIGNEUX ET AUTRES VEGETAUX INDESIRABLES
SOCLEH01	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE
SOCLEH03	SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE PEU PRODUCTIVES ENGAGEES PAR UNE ENTITE COLLECTIVE



Engagement unitaire 2
Engagement unitaire 1
Engagement socle

Exemple de montage pour les milieux ouverts		
	Reconversion d'une parcelle en grande culture en prairie entretenue en fauche tardive et absence de fertilisant	Entretien de prairie par ajustement de la pression et retard de pâturage
Mesure de création ou de restauration	COUVER06 : CREATION ET ENTRETIEN D'UN COUVERT HERBACE (BANDES OU PARCELLES ENHERBEEES)	
Rémunérations	158 € / ha / an	
Mesure d'entretien	SOCLE_H01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE	SOCLE_H01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES SURFACES EN HERBE
Rémunérations	76€ / ha / an	76€ / ha / an
Mesure 1	HERBE_03 : ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	HERBE_04 : AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE SUR CERTAINES PERIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)
Rémunérations	135€ / ha / an	33€ / ha / an
Option	HERBE_06 : RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	HERBE_05 : RETARD DE PATURAGE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES
Rémunérations	179€ / ha / an	94€ / ha / an
Rémunérations totales	548 € / ha / an	203 / ha / an

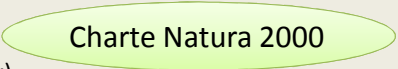
Définition des seuils spécifiques aux mesures HERBE			
MESURES	DENOMINATION	SEUILS maxi	SEUILS mini
HERBE_02	LIMITATION DE LA FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	125 U Azote total / ha / an	30 U Azote total / ha / an
<p>↪ 50 UN total / ha / an sur prairies naturelles mésophiles</p> <p>↪ 70 UN total / ha/ an sur prairies temporaires mésophiles</p> <p>↪ Dans le cas de prairies humides, contractualiser pour une absence totale de fertilisation</p>			
HERBE_04	AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PATURAGE SUR CERTAINES PERIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)	1 UGB / ha / an	0.25 UGB / ha / an
↪ 1 UGB / ha / an			
HERBE_05	RETARD DE PATURAGE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	Interdiction entre le 01/03 et le 31/08	Interdiction entre le 01/05 et le 31/07
<p>↪ Sur prairie mésophile, l'interdiction de fauche est fixée entre le 01/04 et le 01/06</p> <p>↪ Sur prairie humide, le retard de fauche est poussé jusqu'au 01/06</p>			
HERBE_06	RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	Interdiction entre le 01/03 et le 31/08	Interdiction entre le 01/05 et le 31/07
<p>↪ Sur prairie mésophile, l'interdiction de fauche est fixée entre le 01/04 et le 01/06</p> <p>↪ Sur prairie humide, le retard de fauche est poussé jusqu'au 01/06</p>			



**Exemple de montage pour les grandes cultures**

	Absence de produits phytosanitaires sur grandes cultures	Limitation des intrants sur grandes cultures
Mesure de création ou de restauration		
Rémunérations		
Mesure d'entretien	SOCLER01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES	SOCLER01 : SOCLE RELATIF A LA GESTION DES ROTATIONS EN GRANDES CULTURES
Rémunérations	32€ / ha / an	32€ / ha / an
Mesure 1	PHYTO_02 : ABSENCE DE TRAITEMENT HERBICIDE	FERTI_01 : LIMITATION DE LA FERTILISATION TOTALE ET MINERALE AZOTEE SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES
Rémunérations	130€ / ha / an	207€ / ha / an
Option	PHYTO_03 : ABSENCE DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DE SYNTHESE	PHYTO_05 : REDUCTION PROGRESSIVE DU NOMBRE DE DOSES HOMOLOGUEES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES HORS HERBICIDES
Rémunérations	240€ / ha / an	100€ / ha / an
Rémunérations totales	402€ / ha / an	339€ / ha / an

<u>Autres dispositions</u>		
BIOCONVE	CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE	
BIOMAINT	MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TERRITOIRE A PROBLEMATIQUE PHYTOSANITAIRE	
COUVER03	ENHERBEMENT SOUS CULTURES LIGNEUSES PERENNES (ARBORICULTURE – VITICULTURE - PEPINIERS)	
LINEA_03	ENTRETIEN DES RIPISYLVES	
LINEA_07	RESTAURATION ET / OU ENTRETIEN DE MARES OU PLAN D'EAU	
IRRIG_04	DEVELOPPEMENT DES CULTURES DE LEGUMINEUSES DANS LES SYSTEMES IRRIGUES	Maraichage
IRRIG_02	LIMITATION DE L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	Maraichage

<p><b>Pour qui ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Propriétaires ou gestionnaire</b> (Grands milieux)</li> <li>• <b>Utilisateurs, usagers</b> (Activités)</li> </ul> <p><b>Engagements ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétaire devra respecter <b>des engagements généraux et spécifiques sur les milieux présents sur ses parcelles</b> qu'il souhaite intégrer à la démarche</li> <li>• Usager devra respecter <b>des engagements généraux et spécifiques à ses activités</b></li> <li>• <b>Des recommandations accompagnent les engagements</b></li> </ul> <p><b>Conséquences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas de lourd investissement</b> personnel et financier.</li> <li>• <b>Pas de droit à rémunération MAIS Contreparties</b> fiscales possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (<b>TFPNB</b>)</li> <li>✓ Exonération de trois quarts des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations</li> <li>✓ Garantie de gestion durable des forêts (permet l'octroi de toutes les aides publiques)</li> <li>✓ Déduction du revenu net imposable des charges des propriétés rurales</li> </ul> </li> </ul>	 <p>Charte Natura 2000</p>
---	--

Portée Générale	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Autoriser l'accès à la structure animatrice et aux experts scientifiques.</li> <li>➤ Informer les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte.</li> <li>➤ Ne pas introduire d'espèces végétales et animales exotiques et/ou invasives figurant dans l'annexe I.</li> <li>➤ Ne pas entreposer de déchets et signaler les déchets déposés à l'insu de l'adhérent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter au maximum l'apport direct d'amendements</li> <li>• Eviter de réaliser des travaux mécaniques d'entretien lourds à certaines périodes</li> <li>• En cas de doute sur l'impact éventuel des techniques d'exploitation des terrains, le propriétaire ou le gestionnaire peut se rapprocher de la structure animatrice</li> <li>• Prévenir la structure animatrice de toute observation d'espèce animale d'intérêt communautaire vivante ou morte</li> <li>• Informer pour toute observation d'espèces animales invasives</li> <li>• Participer dans la mesure du possible aux réunions de concertation, au COPIL et aux animations</li> <li>• Evacuer tout polluants et sols contaminés</li> <li>• Signaler à la structure animatrice de la tenue de travaux</li> </ul>

Milieux forestiers	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ne pas défricher les boisements d'intérêt communautaire</li> <li>➤ Ne pas réaliser les travaux lourds du sol.</li> <li>➤ Recourir à une gestion « environnementale » des peupleraies existantes en faveur du développement d'une strate herbacée haute en sous-bois.</li> <li>➤ Ne pas modifier la nature du boisement.</li> <li>➤ Réaliser les travaux forestiers respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore.</li> <li>➤ Evacuer immédiatement les rémanents</li> <li>➤ Utiliser des huiles biodégradables</li> <li>➤ Conserver des arbres morts, dépérissant et/ou à cavités</li> <li>➤ Autoriser l'accès aux piégeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des matériels adaptés aux milieux sensibles</li> <li>• Procéder ou faire procéder (dans le cas de travaux exécutés par une entreprise) à un arasement propre des arbres</li> <li>• Conserver, lorsqu'il existe, un sous-étage abondant et diversifié.</li> </ul>

Formations herbeuses, pelouses, près, prairies non humides	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ne pas détruire les habitats</li> <li>➤ Ne pas laisser de déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les interventions tardives</li> <li>• Privilégier une fauche centrifuge</li> <li>• Rationnaliser l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais</li> <li>• Privilégier une charge moyenne de pâture inférieure ou égale à 1 UGB/ha/an.</li> </ul>

Eaux dormantes ou courantes	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ne pas drainer, ni assécher, ni modifier le régime hydraulique</li> <li>➤ Ne pas modifier le champ d'inondation naturel du cours d'eau</li> <li>➤ Ne pas détruire les ripisylves</li> <li>➤ Ne pas procéder à l'entretien chimique des berges</li> <li>➤ Pratiquer les opérations d'entretien des ripisylves ou des abords des plans d'eau en fonction des périodes sensibles</li> <li>➤ Autoriser l'accès aux piégeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier l'abreuvement du bétail en dehors du lit mineur des cours d'eau ou des fossés.</li> <li>• Eviter la création de nouveaux plans d'eau d'agrément</li> <li>• Eviter de stocker les déchets végétaux ou les produits de curages sur les berges</li> <li>• Etre attentif à la présence d'espèces végétales et animales invasives</li> <li>• En cas de capture de l'écrevisse de Louisiane, prélever les individus, ne pas les relâcher, ni les transporter et détruire l'individu sur place</li> <li>• Ne pas installer de nouveaux puits d'irrigation ou de dispositifs de pompage</li> </ul>



Milieux humides	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ne pas modifier la nature des zones humides et le champ d'inondation naturel du cours d'eau</li> <li>➤ Ne pas procéder à la destruction mécanique ou chimique du couvert végétal</li> <li>➤ Ne pas réaliser de boisements volontaires sur ces zones</li> <li>➤ Autoriser l'accès aux piégeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenir au maximum une fois par an pendant les périodes les moins perturbantes pour la faune et la flore</li> <li>• Favoriser une fauche centrifuge</li> <li>• Limiter au maximum la pénétration d'engins et de véhicules, ainsi que le stockage de matériel.</li> <li>• Respecter une charge moyenne inférieure ou égale à 1 UGB/ha/an et évacuer le bétail lorsque les terrains sont engorgés ou inondés.</li> </ul>

Formation arborée hors forêt: Haie, Ripisylves, Bosquet, Arbre isolés, Lisière forestière	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maintenir les éléments fixes</li> <li>➤ Maintenir des arbres feuillus à cavités, morts ou dépérissant</li> <li>➤ Ne pas utiliser de produits chimiques et ne pas intervenir sur le sol dans un rayon de 5 mètres de la formation arborée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier une haie stratifiée (3 strates : arborée, arbustive, herbacée) et composée d'essences locales et variées</li> </ul>

Milieux souterrains	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Garantir l'accès du gîte aux chauves-souris</li> <li>&gt; Ne pas procéder à des aménagements et/ou travaux</li> <li>&gt; Ne pas utiliser de lampe à acétylène et privilégier les lampes électriques</li> <li>&gt; Informer toutes personnes susceptibles de rentrer sur le site de la présence de chauves-souris et de l'attitude à avoir sur le site.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter au maximum l'accès à la grotte pendant les périodes sensibles</li> <li>• Signaler à la structure animatrice la pratique de l'escalade ou de la spéléologie</li> <li>• Inciter les usagers à signer la charte correspondant à leurs activités.</li> <li>• Ne pas déranger les chauves-souris</li> </ul>

Milieux bâtis: Habitations et autres bâtis	
Engagements	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Assurer la pérennité du gîte</li> <li>&gt; Garantir l'accès du gîte aux chauves-souris</li> <li>&gt; Ne pas installer d'éclairage à la sortie ou en direction des sorties de gîtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer la structure animatrice de la tenue de travail d'entretien ou d'aménagement</li> <li>• Eviter l'utilisation de matériaux et produits nocifs</li> <li>• Préserver la tranquillité des chauves-souris dans le gîte</li> <li>• Contacter la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque l'adhérent envisage la réalisation de travaux d'entretien, de rénovation ou de restauration des bâtiments ou des experts mandatés par la structure</li> </ul>

Activités socio-économiques		
Types d'activité	Engagements	Recommandations
Activités de loisir et touristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Informer les adhérents sur les enjeux biologiques du site</li> <li>➢ Demander une expertise auprès de l'animateur du site</li> <li>➢ Demander une expertise technique avant la création de sentiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avertir des éventuels aménagements de loisirs prévus et des projets de manifestations sportives ou de loisirs</li> <li>• Ne pas autoriser ou pratiquer d'activités motorisées de loisirs</li> <li>• Se conformer à la charte</li> </ul>
Randonnées		
Gestion des moulins	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Entretien des ouvrages hydrauliques en bon état de fonctionnement</li> <li>➢ Garantir l'accès du gîte aux chauves-souris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter le débit réservé du cours d'eau</li> <li>• Informer préalablement à tous travaux de restauration d'ouvrages hydrauliques</li> <li>• Eviter les manœuvres brutales et privilégier les ouvertures de vannes par le fond en hautes eaux pour faciliter le passage des poissons et la circulation des sédiments</li> <li>• Se rapprocher de la structure animatrice pour déterminer l'opportunité d'ouvrir les vannes</li> </ul>

Activités socio-économiques		
Types d'activité	Engagements	Recommandations
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Détruire les individus invasifs sur place</li> <li>➢ Informer les adhérents</li> <li>➢ Faire remonter les informations sur les prises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les espèces déversées .</li> <li>• Informer avant les opérations d'alevinage ou d'empoisonnement</li> <li>• Sensibilisation concernant la circulation des véhicules à moteur sur les bandes enherbées</li> </ul>
Chasse	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Utiliser des cages pièges équipées d'un dispositif de fuite pour le vison d'Europe.</li> <li>➢ Faire remonter les informations sur les prises</li> <li>➢ Informer les adhérents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation sur la nécessité d'exercer une pression de piégeage toute l'année</li> <li>• Sensibilisation concernant la circulation des véhicules à moteur</li> <li>• Sensibilisation sur le non usage de la grenaille de plomb</li> <li>• Limiter la fréquentation aux abords des cours d'eau lors des périodes sensibles</li> </ul>
Naturaliste	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Faire remonter les données naturalistes</li> <li>➢ Sensibiliser ses adhérents</li> <li>➢ Informer les adhérents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter la charte du randonneur</li> <li>• Informer des manifestations organisées</li> </ul>

Activités socio-économiques		
Types d'activité	Engagements	Recommandations
Collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Respecter les engagements de cette charte se rapportant à chacun des milieux pour lesquels la collectivité est gestionnaire</li> <li>➢ S'assurer du respect des engagements par le prestataire.</li> <li>➢ Proscrire l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des abords des ponts et l'entretien des fossés</li> <li>➢ Associer la structure animatrice lors de la révision des documents d'urbanisme de la commune.</li> <li>➢ Communiquer sur les enjeux biologiques du site Natura 2000.</li> <li>➢ Communiquer sur les calendriers de travaux</li> <li>➢ Prendre en compte des prescriptions en faveur des mustélidés semi-aquatiques lors de la réhabilitation d'un ouvrage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des lames coupantes et non déchiquetantes afin de ne pas blesser et affaiblir la végétation.</li> <li>• Informer la structure animatrice lors de la réhabilitation d'un ouvrage</li> <li>• Informer la structure animatrice des projets d'aménagement ou de travaux</li> </ul>



**Conservatoire  
d'espaces naturels  
Aquitaine**

[www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion)

---



Réseau hydrographique du Brion



Accueil | Découvrir Natura2000 | Découvrir le Brion | Contact | Téléchargements

**Bienvenue**

Soumis par admin le lun, 06/20/2011 - 20:05

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

[Lire la suite](#)

**Faites nous part de vos remarques avant fin janvier 2013**

**Merci pour votre attention**